REMÈDE

CONTRE

LA TEIGNE;

PAR LES FRÈRES MAHON,

Officiers de santé reçus à la Faculté de Médecine de Paris pour le traitement de cette maladie.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE MADAME HUZARD

(née VALLAT LA CHAPELLE),

Imprimeur des Hôpitaux et Hospices civils de Paris,

rue de l'Éperon, n°. 7.

NOVEMBRE 1821.

Adresse de MM. MAHON.

Les frères Mahon demeurent rue du Pas-de-la-Mule, n°. 2, entre le boulevart Saint-Antoine et la Place Royale, à Paris.

REMÈDE

CONTRE

LA TEIGNE.

MM. Mahon frères ont l'honneur de prévenir le public qu'ils sont possesseurs d'un procédé de leur invention pour la guérison radicale de la teigne. Ce procédé, qui consiste dans l'emploi d'une poudre dont ils font constamment usage avec le plus grand succès dans les hôpitaux de Paris depuis dix-huit ans, et depuis trois ans dans l'Hôtel-Dieu de Rouen et de Dieppe, ne laisse maintenant aucune espèce de doute sur son efficacité. Ce remède joint à l'avantage d'être très-facile à employer, celui de ne faire éprouver aucune douleur, et d'exclure entièrement toute espèce de traitement pénible et rigoureux.

Mais le grand nombre de malades que MM. Mahon sont appelés à traiter dans les hôpitaux de Paris, de Rouen, de Dieppe, et dans tous les lieux où leur pratique s'étend, ne leur permettant pas de se rendre dans les différentes villes où leurs secours sont réclamés par les autorités administratives, ils se sont déterminés à faire des envois de leur remède aux personnes et aux diverses autorités qui leur feraient l'honneur d'en demander.

Ils ont pensé que c'était le seul moyen de rendre aux malheureuses victimes affectées de cette cruelle maladie

le service véritablement important de les délivrer d'une affection hideuse et repoussante, en leur procurant un remède sûr, simple et facile, que le public pourra administrer lui-même.

MM. Mahon, désirant mettre leur remède à la portée de tout le monde, en feront des livraisons de deux espèces.

La première, qui sera suffisante pour guérir une teigne simple et bénigne, contiendra six paquets de poudre spécifique et un paquet de poudre épilatoire, et coûtera 6 francs.

L'autre livraison contiendra trente paquets de poudre spécifique et cinq de poudre épilatoire, numérotés et renfermés dans une boîte, qui sera elle-même ficelée, timbrée et cachetée. Cette quantité sera suffisante pour guérir cinq teignes bénignes ou deux teignes invétérées, et coûtera 25 francs 20 centimes. On trouvera dans chaque boîte un imprimé signé de MM. Mahon, et indiquant la manière de s'en servir.

Les gens de l'art qui demanderont des envois de leur remède aux frères Mahon recevront une remise de 15 pour cent, toutes les fois qu'ils en prendront pour une somme de 100 francs.

Les personnes qui voudront bien honorer MM. Mahon de leur confiance sont prévenues qu'ils ne reçoivent que des lettres affranchies, et qu'ils n'expédieront aucune livraison avant d'en avoir reçu le montant.

Afin de faciliter l'emploi de leur remède, MM. Mahon ont jugé convenable de donner quelques notions générales sur les caractères des teignes.

Des différentes espèces de Teignes.

Il y a cinq espèces de teignes, toutes reconnaissables à la simple inspection. Ces cinq espèces sont :

La teigne faveuse ;

La teigne granulée ;

La teigne furfuracée ;

La teigne amiantacée ;

La teigne muqueuse.

Teigne faveuse.

Teigne faveuse. (Favus). — Croûtes jaunâtres, circulaires, déprimées en godet à leur centre, et exhalant une odeur de souris très-prononcée. Cette espèce, qui est la plus commune, attaque les individus de tout âge. Elle occupe non-seulement le cuir chevelu, mais même le front, les tempes, la face, quelquefois les épaules, les bras, les cuisses et les jambes. On ne l'observe guère cependant aux articulations ni sur les parties génitales.

Teigne granulée.

Teigne granulée. (Granum.) — *Teigne rugueuse, galons.* — Tubercules irréguliers, inégaux, bosselés, d'un gris obscur, sans excavation à leur centre, d'une odeur de beurre rance, et produisant un prurit considérable. Cette espèce survient ordinairement depuis l'âge de 6 ans jusqu'à celui de la puberté. Elle affecte uniquement le cuir chevelu et le plus souvent l'occiput.

Teigne furfuracée.

Teigne furfuracée. (Furfur.) — *Teigne porrigineuse, porrigo.* — Écailles plates, dont les couches s'épaississent

par superposition, et qui, lorsqu'elles sont sèches, tombent très-facilement sous forme de parcelles farineuses, laissant au-dessous la peau dénuée d'épiderme, lisse, luisante et de couleur rosée. Cette espèce se développe non-seulement sur le cuir chevelu, mais encore quelquefois sur toute la surface du corps, particulièrement sur les articulations et les parties génitales.

Teigne amiantacée.

Teigne amiantacée. (Amiante.) — Petites fibrilles très-fines, d'une couleur argentine, d'un éclat de nacre, lesquelles entourent les cheveux et les suivent jusqu'à leur extrémité, en leur donnant l'aspect de brins d'amiante. Cette espèce, qui ne survient guère avant l'âge de 5 ans, peut paraître à différentes époques de la vie, jusqu'à la vieillesse. Son siége est ordinairement sur le sommet de la tête et sur les tempes.

Teigne muqueuse.

Teigne muqueuse. (Mucus.) — Croûtes de couleur cendrée, jaune pâle et souvent verdâtre, résultant du dessèchement d'une humeur tenace, analogue à du miel corrompu, qui s'épanche sur le cuir chevelu avec une odeur de lait passé à l'aigre. Cette espèce s'observe spécialement chez les scrophuleux et dans les quatre premières années de l'enfance. Ayant fait primitivement éruption à la tête, elle peut s'étendre de-là à toute la surface du corps.

Il est bon d'observer que toutes ces espèces de teignes, quoique n'étant pas essentiellement contagieuses, peuvent cependant le devenir, et sur-tout la faveuse, chez les sujets prédisposés; ce qui doit engager à éviter tout ce qui pourrait favoriser cette contagion.

Ces notions faciles acquises, rien n'est si aisé que de procéder au traitement de la teigne; c'est ce qu'un exposé court et précis de la conduite de MM. Mahon, à cet égard, va mettre sur-le-champ en évidence.

Traitement externe de la Teigne.

Manière d'employer les poudres de MM. Mahon *frères, pour la guérison de la teigne.*

Art. Ier.

Il faut, avant de commencer le traitement, couper les cheveux à 2 pouces de la racine; puis faire tomber les croûtes avec un corps gras quelconque, du saindoux, du beurre, ou des cataplasmes de farine de graine de lin, et laver la tête avec de l'eau tiède simple ou, mieux, avec de l'eau de savon, chaque fois qu'on renouvellera le saindoux ou les cataplasmes. Ces onctions devront être répétées avec soin pendant quatre ou cinq jours. On recommande de conserver, autant qu'il sera possible, les cheveux de la longueur de 2 pouces, afin de les faire tomber plus aisément, en les peignant avec un peigne fin lorsque cela sera nécessaire.

Art. II.

Ces premières précautions prises, il sera temps de mettre les poudres en usage : or, on observera que l'on ne doit pas employer toutes ces poudres sous la même forme, et qu'il est nécessaire de se servir des unes à l'état sec, tandis que l'on convertira les autres en pommades, en les mélangeant avec du saindoux. Voici la conduite à tenir à cet égard.

Comme les poudres sont par petits paquets numérotés de manière à les distinguer facilement, on aura soin de faire usage d'abord des paquets N°. 1er. ; on mêlera bien chacun de ces paquets dans un quarteron de saindoux bien frais; puis on mettra de ce mélange sur tous les endroits malades, tous les deux jours, pendant un mois, un mois et demi ou deux mois, selon que la maladie sera plus ou moins ancienne et invétérée. Dans tous les cas, on pourrait prolonger son usage encore plus long-temps sans craindre de nuire jamais à la santé du malade.

Art. III.

Les jours où l'on ne mettra pas de pommade, il faudra avoir soin de peigner exactement avec le peigne fin et de passer plusieurs fois sur la même place, pour faire tomber les cheveux dont le bulbe est malade.

Art. IV.

Après quinze jours de pansement, on pourra, avant de peigner, parsémer sur la tête plusieurs pincées de poudre N°. 3 ou épilatoire; mais on ne le fera qu'une fois seulement par semaine. On attendra au lendemain pour remettre de la pommade, et on aura soin auparavant de passer le peigne sur les places malades. On continuera ainsi pendant un mois et même un mois et demi, si la maladie est grave.

Art. V.

Lorsqu'on aura cessé l'usage de la poudre N°. 3, on pourra, sans crainte, employer la poudre N°. 2. On la mélangera avec le saindoux de la même manière que

la poudre N°. 1er. (*Voyez* l'art. 2.) On oindra les endroits malades avec cette nouvelle pommade N°. 2, tous les deux jours, comme avec la précédente, pendant quinze jours ou un mois, suivant la gravité de la maladie. Après ce terme, on n'oindra plus que deux fois par semaine, et ensuite une seule fois, jusqu'à ce que les rougeurs disparaissent entièrement. Les jours où l'on ne fera pas usage de la pommade, il sera essentiel de peigner le malade une ou deux fois par jour et long-temps s'il est possible; mais en ayant le soin de ne pas trop appuyer le peigne, dans la crainte de causer de la douleur au malade. Il faudra aussi avoir l'attention de tremper le peigne dans de la bonne huile d'olive, ou de l'enduire de moelle de bœuf mêlée avec un peu de saindoux, afin de conserver le cuir chevelu légèrement gras et dans un état favorable à la pousse des cheveux.

Art. VI.

Si, après trois ou quatre mois de pansement, il se trouvait quelques places qui eussent résisté au traitement, ce qui n'arrive que fort rarement, il faudrait reprendre la pommade N°. 1er., oindre tous les deux jours, et ne pas oublier auparavant de peigner exactement, en passant plusieurs fois le peigne à la même place. Il faudra aussi faire usage de la poudre N°. 3, tous les jours que l'on n'enduira pas la tête de pommade. On continuera ainsi pendant quinze ou vingt jours; ensuite on suivra le traitement comme à l'article 5, en reprenant la pommade N°. 2.

Art. VII.

On ne doit jamais, quelque chose qu'il arrive, faire usage de la pommade N°. 1er. dans la teigne muqueuse, de laquelle sont le plus ordinairement atteints les jeunes enfans. La pommade N°. 2 suffit toujours pour la guérir en l'employant comme il est indiqué à l'art. 5.

Art. VIII.

Il est de la plus grande rigueur de suivre le traitement indiqué dans toute son étendue, à moins que quelque cause majeure, telle qu'une maladie aiguë, ne s'y oppose, car la moindre négligence peut retarder la guérison de plusieurs mois et même quelquefois obliger de recommencer le traitement de nouveau, ce qui deviendrait très-désagréable sous tous les rapports. En général, lorsque le traitement a été commencé, on ne doit l'interrompre dans aucune saison.

Pour éviter aussi la méprise préjudiciable où pourrait jeter l'artifice de charlatans qui débiteraient des poudres, sinon nuisibles, au moins inertes, sous le nom des frères Mahon, ces messieurs ont l'honneur de prévenir le public que tout paquet qui ne sera pas revêtu de leur cachet portant Mahon frères, et de leurs deux griffes, devra être regardé comme faux et contrefait.

Traitement interne de la Teigne.

Outre les moyens locaux ci-dessus indiqués, il n'y a pas de doute qu'il ne soit souvent nécessaire d'avoir recours à des moyens généraux dans le traitement des teignes.

Mais comme, la plupart du temps, ces moyens ne sont qu'accessoires; qu'ils varient suivant les cas, dépendent des circonstances qui se présentent, et ne sont pas d'une application générale, MM. Mahon, ne pouvant donner à cet égard des préceptes généraux et invariables, conseillent de s'en rapporter sur ce point à la surveillance d'un médecin éclairé, qui, étant à même d'observer et la constitution du malade actuellement en traitement et les accidens qui se développent, sera plus à portée d'appliquer les moyens convenables. Ils se borneront donc à donner, à ce sujet, quelques règles générales, résultat de leur expérience, s'en rapportant pour tout le reste aux lumières des médecins qui suivront les effets de leur spécifique.

Ces messieurs ont observé que tant que les enfans sont sains et bien portans d'ailleurs, ils n'ont que peu besoin de médicamens. Une boisson légèrement amère, telle qu'une infusion de houblon ou une décoction de racine de patience, à la dose d'une tasse matin et soir, suffit alors pour l'ordinaire.

Mais lorsque la teigne est très-considérable, qu'elle dure depuis long-temps et qu'elle est sur son déclin; c'est-à-dire que la tête commence à se déterger, il est bon d'appliquer un vésicatoire au bras pour remplacer pendant un certain temps l'écoulement auquel le système cutané était accoutumé et dont la suppression trop prompte pourrait entraîner des inconvéniens. C'est dans le même cas et dans les mêmes vues, que MM. Mahon ont coutume, à la même époque, d'avoir recours à quelques purgatifs, répétés par intervalles et adaptés à l'âge et à la constitution des individus, tels que des sirops purgatifs pour les enfans au-dessous de 7 ans, des potions ou des pilules pour les sujets plus

âgés. Du reste, ces purgatifs ne doivent pas être administrés coup sur coup; mais à des intervalles assez éloignés, de quinze jours, un mois, par exemple. Il faut aussi, pour l'administration de ces médicamens, veiller avec attention l'état du ventre, de peur que, le surprenant dans un état d'irritation, leur usage ne tourne au détriment du malade. C'est au médecin chargé de la conduite du traitement à prévoir et à distinguer ce cas important.

Les bains chauds ont aussi paru très-utiles à MM. Mahon dans cette maladie. On doit, quand on le peut, en donner aux enfans au moins deux par semaine, tant que dure le traitement de la teigne. Leur usage est sur-tout indispensable lorsque la peau du reste du corps est attaquée de croûtes teigneuses ou dartreuses.

Une attention qu'il faut encore avoir est de couvrir peu la tête des enfans sur-tout en été, mais de leur garnir suffisamment le cou et la poitrine et de leur tenir les pieds chauds, spécialement en hiver.

S'il survenait des engorgemens au cou, des cataplasmes émolliens, tels que ceux composés d'eau de guimauve et de farine de graine de lin, seraient appliqués sur la tumeur jusqu'à sa résolution complète ou, si la suppuration se formait, jusqu'à l'ouverture de l'abcès.

Si les enfans sont épuisés par la suppuration excessive de leur tête, ou s'ils sont d'un tempérament débile, mou et lymphatique, on doit cherher à relever les forces du système par des boissons amères et toniques adaptées à l'âge du sujet, telles que des sirops amers, le sirop anti-scorbutique, celui de quinquina, chez les enfans en bas âge, et des teintures amères, celle de houblon ou l'élixir amer, chez ceux d'un âge plus avancé.

Tels sont les remèdes généraux dont MM. Mahon font habituellement usage ; mais, ils le répètent encore, on ne doit jamais y avoir recours que d'après l'avis d'un médecin instruit, attendu que, sans cette sage précaution, on courrait le risque d'en faire une application intempestive, nuisible, et qui pourrait même devenir funeste.

MM. Mahon termineront ce court exposé en représentant aux personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance, qu'il n'en est pas de leur remède comme de ces secrets que les empiriques répandent chaque jour, et à l'aide desquels ils abusent de la crédulité publique. Depuis long-temps le remède contre la teigne est confié à la surveillance et aux lumières des gens de l'art, médecins, chirurgiens et pharmaciens. Depuis long-temps de nombreuses expériences, d'exactes observations, en ont constaté l'efficacité ; de nouvelles recherches répétées tous les jours la confirment encore. Par-tout où les frères Mahon exercent, les autorités administratives s'empressent de s'approprier les bienfaits de leur moyen curatif. Les établissemens où règne la maladie qu'ils ont entrepris de combattre, sont devenus des monumens irrécusables de ces bienfaits. L'autorité publique vient même, par un acte éclatant, de sanctionner, pour ainsi dire, cette efficacité; car la faculté de médecine de Paris, frappée des succès nombreux que ces messieurs obtiennent depuis longues années dans les hôpitaux, a voulu les honorer du titre d'officier de santé, en reconnaissance de leurs succès et en récompense du mérite qu'ils se sont acquis, en enrichissant l'art d'un moyen curatif doux et infaillible contre une maladie opiniâtre qui avait résisté jusqu'à eux à tous les remèdes qu'on lui avait opposés, et contre la-

quelle échouait même si souvent l'horrible torture à laquelle on a donné le nom d'*opération de la calotte*. Ce n'est donc pas dans l'intention d'acquérir une réputation déjà faite, ni de prôner un moyen nouveau, dans des vues intéressées, que les frères Mahon s'empressent de livrer au public l'usage de leur remède; leur seul dessein, qu'on veuille bien le croire, est de propager le plus loin qu'ils pourront, les bienfaits d'un moyen curatif dont l'efficacité leur est connue et de les répandre dans les lieux où leurs nombreuses occupations ne leur permettent pas de porter leurs soins. Heureux si, réussissant dans leurs vues philantropiques, ils peuvent être utiles à l'humanité! La considération publique sera leur plus chère récompense.

Mahon jeune — Mahon aîné

NOUVELLE MÉTHODE

DE TRAITER

LA TEIGNE,

Employée dans les Hôpitaux et Hospices civils de Paris, ainsi qu'au Bureau central d'admission dans lesdits Hôpitaux, parvis Notre-Dame.

Plantes qui servent à la composition de la Pommade pour le traitement ; SAVOIR :

Cynoglosse, ou langue de chien.

Bella-dona.

Jusquiame, potelée ou hannebane.

Tussilage, pas d'âne.

Il faut brûler lesdites plantes ;

SAVOIR :

La cynoglosse séparément et les autres ensemble. Les deux plus utiles des trois autres sont la bella-dona et la jusquiame.

Passer les cendres dans un tamis de soie avant de les employer.

Avant de commencer à traiter une per-

sonne, il faut d'abord la purger avec une médecine ordinaire, et lui faire boire la tisanne désignée ci-après.

Si elle a la tête bien malade, c'est-à-dire couverte de grosses croûtes, il faut lui appliquer plusieurs cataplasmes de graines de lin et de mie de pain. Si la Teigne n'est que par place, on peut en mettre de petits ou se dispenser d'en faire usage, attendu que la pommade donne assez d'humidité pour enlever ces croûtes.

Quand elles sont enlevées, il faut graisser les places malades tous les deux jours, pendant l'espace de douze à quinze jours, avec une pommade faite de sain-doux ou de bonne graisse, dans laquelle on mêlera les cendres qui proviennent de la plante de cynaglosse, (à-peu-près deux onces par livre). Lors du pansement, qui se fait tous les deux jours, il faut avoir soin d'examiner si les racines des cheveux mûrissent, en les pinçant avec deux doigts, que l'on met dans les cendres, pour les avoir plus facilement et les faire tomber. La même opération a lieu jusqu'à ce que les

cheveux qui sont aux parties malades soient totalement disparus.

Cette opération terminée, on se sert d'une autre pommade composée aussi de sain-doux ou de bonne graisse, dans laquelle les cendres des plantes *bella-dona, jusquiame,* ou *potelée;* et *tussilage,* ou *pas d'âne*, sont aussi mêlées. A la rigueur, les deux premières de ces trois suffisent. Avec cette pommade, le pansement se fait comme avec la première, c'est-à-dire que la tête, ou les parties malades, sont graissées tous les deux jours, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'irruption ou de rougeurs. Alors, si la tête paraît saine, et si au bout de quinze jours il ne reparaît rien, on est convaincu que la maladie est guérie.

Après la guérison, on fait quelquefois usage de sain-doux, dans lequel on met de l'eau de Cologne, ou autre chose d'une odeur agréable. Cette troisième pommade est tout-à-fait inutile, puisque les cheveux repoussent tout naturellement; mais quand on a des pratiques en ville, cette petite supercherie, qui ne fait aucun mal, est nécessaire pour annoncer aux

parens la guérison, et la nécessité de s'en servir pour faire reparaître de plus beaux cheveux.

Au commencement du traitement, il faut avoir soin de ne point couper les cheveux trop courts, attendu qn'il est nécessaire de pouvoir les pincer, comme il est dit ci-dessus. Il est aussi nécessaire de laver la tête de temps-en-temps avec de l'eau tiède, pour nétoyer la tête et être à même d'appercevoir les progrés de la guérison.

Régime.

Il faut purger au moins une fois par mois.

Pour tisanne, il faut qu'elle soit faite avec de la racine de patience mêlée de chicorée sauvage, et en boire tous les matins deux verres à jeun, et même dans la journée après ses repas.

Pour nourriture, de la viande rôtie ou bouillie, des légumes frais, et s'abstenir de manger des ragoûts et de boire du vin et des liqueurs.

~~Après on est convaincu que la maladie est guérie.~~

COPIE

De la demande faite par Monsieur SOREL, Employé à la Salpêtrière, à Messieurs MAHON frères, Employés au Bureau central et Hôpitaux civils de Paris, avant sa Circulaire où il prétend dévoiler le procédé de Messieurs MAHON, pour la guérison de la Teigne.

Paris, ce 9 Octobre 1809.

« Je déclare à Messieurs Mahon que je
» leur demande à être pour un tiers dans
» la vente de leur secret, que je connais.
» Je désire savoir sous trois jours leur ré-
» ponse à ce sujet; alors je les invite à nous
» trouver ensemble, pour prendre des ar-
» rangemens à ce sujet.

» *Signé*, SOREL. »

Ce forel, est commis aux écritures employé à la salpétrière, il est parent (cousin) des frères Mahon, c'est lui qui les a fait venir à Paris, c'est lui qui a fait toutes les démarches, pour que les faire valoir de l'administration des hôpitaux, la qualité de Guérisseur de la teigne. il leur a fait donner 9. francs par tête de malade. lors qu'il a vu que les M.M. Mahon, s'étaient retirés de la misère dans laquelle ils étaient lorsqu'il les a fait venir à Paris, il a demandé à être de moitié dans les benefices, au refus de cette demande il a publié la recette qu'il connaissait.

[signature] 1809. 12 9bre.





